

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
01/03/88

Origine :
PAT

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

PAT n° 1240/88

Plan de classement :

26110						
-------	--	--	--	--	--	--

Objet :

DEPENSES IMPUTABLES AU COMPTE EMPLOYEUR EN MATIERE DE TARIFICATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Complément à la liste actualisée des codes "actes" du système national avec indication pour certains de ces codes de leur non-imputabilité au débit des comptes employeurs dressés aux fins de la tarification des accidents du travail et à la table 41 "Ventilation des dépenses" incluse dans la nouvelle procédure de transmission des statistiques financières et technologiques des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Com.circ	PAT	1018/86
Com.circ	PAT	1148/87

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

01/03/1988

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Origine : MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
PAT

N/Réf. : PAT N° 1240/88
JR/ES - Direction de la Gestion du Risque - S/Direction de
l'Assurance Maladie et des Accidents du Travail - Division
"Prévention des Accidents du Travail".

OBJET : Dépenses imputables au compte employeur en matière de
tarification des accidents du travail.

Je vous serais obligé de bien vouloir compléter conformément au
document ci-joint la liste actualisée des Codes "actes" jointe à ma
circulaire PAT n° 1018/86 en date du 21 Février 1986 et la table 41
annexée à la circulaire PAT n° 1148/87 du 30 Avril 1987.

Pour le Directeur
le Responsable de la Division
Prévention des AT et des MP

P. ZIMBERLIN

COMPLEMENT A LA TABLE 41**ANNEXEE A LA CIRCULAIRE PAT N° 1148/87 DU 30 AVRIL 1987**

CODE ACTE	LIBELLE DE L'INFORMATION	CODE DE VENTILATION
231	Majorations de nuit	2
232	Majorations de dimanche	2
304	Pharmacie	3
305	Pharmacie	3
307	Pharmacie	3
309	Pharmacie	5
314	Pharmacie mutualiste	3
315	Pharmacie mutualiste	3
317	Pharmacie mutualiste	3
390	Prothèse interne	5
391	Stimulateur cardiaque	5
425	Chambre chaude	4
426	Incubateurs	4
428	Alimentation parentérale	4
430	Séance diagnostic	4
441	Séance de soins	2
442	Séance de soins	2
443	Séance de soins	2
444	Forfait de séance	2
724	Frais de tutelle	5
881	Rappel affranchissement	5
921	Frais de gestion	5
931	Créance alimentaire	5

Code ventilation : 1 - Indemnités journalières
2 - Frais médicaux
3 - Frais pharmaceutiques
4 - Frais hospitalisation
5 - Non ventilés (non imputables aux comptes employeurs)